

# Séminaire sur l'efficacité de la justice, AFRJ Lundi 28 juin 2010 à Bucarest

Lundi, 28 juin 2010, s'est tenu à Bucarest, le séminaire franco-roumain sur l'efficacité de la justice, dont le but principal était la mise en place d'un dialogue sur les difficultés et les obstacles à la mise en oeuvre d'une justice efficace. L'évènement organisé par l'Association Franco-Roumaine des Juristes et le Ministère Roumain de la Justice a eu lieu sous le haut patronage du Mme Michèle Alliot-Marie, garde des sceaux.

La session a été ouverte par le ministre roumain de la justice, M. **Catalin Predoiu**, M. **Stefan Deaconu**, conseiller présidentiel, S. E. M. **Henri Paul**, Ambassadeur de France en Roumanie et M. **Flavius Baias**, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest et ancien président de l'AFRJ.

Le ministre roumain de la justice a constaté l'inaptitude de la justice à répondre aux besoins concrets de la société. Stigmatisant avec fermeté l'attitude d'une partie des élus, même de haut niveau qui s'opposent à la lutte contre une corruption dont ils bénéficient, il a réaffirmé que la justice avait besoin d'un soutien politique à long terme. À cette fin, il a annoncé avoir obtenu l'accord du premier ministre et du président de la Roumanie pour l'inclusion du système judiciaire parmi les objectifs prioritaires de l'état à moyen terme.

L'Ambassadeur a pour sa part souligné l'importance de 2010 pour la justice en Roumanie, année de renouvellement du CSM, d'adoption des nouveaux codes de procédure et de préparation des textes d'application ceci dans un contexte de crise économique, et insisté sur la nécessité d'une plus grande implication de la société civile dans la justice.

Le doyen BAIAS a évoqué le rôle des facultés de Droit dans le processus de restructuration : formation initiale solide des juristes, adaptation du plan de scolarisation au système Bologne, la contribution des enseignants à la rédaction des textes de loi.

Le séminaire était organisé en trois ateliers thématiques : « efficacité de la justice et cohérence constitutionnelle », « efficacité et justice de combat (une justice qui n'épargne personne) », « efficacité et système judiciaire structuré (une justice qui n'oublie personne) » et a bénéficié de la participation d'importants acteurs du monde juridique roumain et français : **Simina-Elena Tanasescu**, nouvelle présidente de l'AFRJ professeur de droit et membre du CSM, **Robert Badinter**, sénateur, ancien ministre de la justice, ancien président du Conseil Constitutionnel français, **Eric de Montgolfier**, Procureur de la République près du Tribunal de grande instance de Nice, **Marius Bulancea**, conseiller du Procureur Général de Roumanie, **Laurent le Mesle**, Premier Avocat Général près de la Cour de Cassation, ancien conseiller du président de la République pour la justice, **Valeriu Stoica**, ancien ministre de la justice, avocat et professeur de droit et **Cristian Pirvulescu**, Président de l'association Pro democratia. L'assistance était composée de magistrats, avocats, étudiants, membres du corps diplomatique et représentants de la société civile.

Dans le premier atelier, après l'exposé par Mme Tanasescu des mérites et inconvénients respectifs des différents modes de contrôle de constitutionnalité, M. Bandinter a conçu son discours autour des trois vertus nécessaires aux juges de la Cour Constitutionnelle : intégrité, compétence, indépendance. Afin de garantir l'accomplissement de l'indépendance, il a insisté sur leur devoir d'ingratitude vis-à-vis de l'autorité les ayant désignés dans leur fonction.

Sur le thème de la corruption, Eric de Montgolfier a insisté sur les effets pernicieux de la banalisation de la petite corruption et de la déperdition de l'information entre toutes les

administrations et instances détenant des informations sur la question. Il a aussi évoqué le besoin d'une volonté politique tant pour la lutte contre la corruption que pour l'existence d'une nécessaire indépendance des magistrats.

Le professeur Stoica a abordé l'organisation du système judiciaire en identifiant ses organes vulnérables : le Conseil Supérieur de la Magistrature, l'Institut National de la Magistrature, la Haute Cour de Justice et de Cassation et le Ministère Public. M Stoica a insisté sur le besoin de renforcer l'INM et de maintenir à 2 ans la durée de la scolarité, ainsi que sur la nécessité de restreindre la compétence de la Haute Cour à des domaines visant exclusivement la cassation. Les débats de ce troisième atelier sur l'organisation de la justice ont essentiellement porté sur le CSM, l'étendu de ses attributions afin d'accomplir son rôle de garant de l'indépendance de la justice, la proportion entre magistrats et représentants de la société civile en son sein, ses tergiversations en matière disciplinaire, sa capacité de construire des politiques publiques dans le domaine de la justice...

En sa qualité de représentant de la société civile et d'observateur externe du système judiciaire, M. Cristian Pirvulescu a déclaré qu'actuellement la crise économique conduit à une mise en cause du modèle de société et implicitement de la manière dont la justice est rendue dans les sociétés démocratiques. Il a attiré l'attention sur le manque de leviers susceptibles d'influencer les décisions judiciaires, la haute tolérance vis-à-vis de la corruption, et le manque d'actions préventives dans ce secteur.

Dans ses propos conclusifs, M. Badinter a insisté sur la nécessité de la création d'une Europe de la justice comme seule réponse viable à la dimension internationale de la fraude mais aussi des échanges commerciaux et de la vie des citoyens européens. Pour ce faire, Eurojust ne saurait suffire et doit être complété d'un parquet européen, de juridictions européennes et d'un institut judiciaire européen complétant la formation des magistrats des Etats membres, afin de renforcer leur intégrité, leur compétence et leur indépendance.